



Communiqué de presse  
Paris, le 18 janvier 2021

## **L'Enfant Bleu demande que la notion de « crimes contre l'enfance » soit inscrite dans la loi**

L'association L'Enfant Bleu, qui agit contre les maltraitances faites aux enfants, plaide depuis de nombreuses années pour la création d'une nouvelle notion juridique de « crimes contre l'enfance », qui regrouperait les violences graves dont sont victimes les enfants.

**Au même titre que pour la notion de « crimes contre l'humanité », promulguée en 1945, les « crimes contre l'enfance » seraient imprescriptibles dans leur nature, c'est-à-dire pouvant être jugés quel que soit le délai écoulé depuis leur réalisation.**

Selon Isabelle Debré, Présidente de l'Enfant Bleu : *« Cette reconnaissance des crimes contre l'enfance honorerait la France et permettrait d'affirmer que la lutte contre la maltraitance des enfants est plus que jamais une priorité. Chaque année, des milliers d'enfants sont victimes d'abus inqualifiables, dont ils subissent le traumatisme tout au long de leur vie et qui resurgissent parfois des années après. La prescription pour des abus commis contre les plus fragiles d'entre nous est inacceptable. Cela fait plus de vingt ans que nous demandons une évolution de la loi sur ce sujet ».*

Pour tout complément d'information et demande d'interview, merci de contacter :

Agence THE DESK  
Aurélie Bois – 06 87 26 27 68 – aurelie@agencethedesk.com